

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 112

présenté par

Mme Blin, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand, Mme Corneloup,
M. Descoeur, M. Dubois, Mme Duby-Muller, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Hetzel,
Mme Louwagie, Mme Périgault, M. Ray, M. Seitlinger, Mme Valentin et M. Viry

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 1, après le mot :

« création, »

insérer les mots :

« le maintien, ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 3, après le mot

« consolider, »

insérer les mots :

« de maintenir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à accompagner les exploitations agricoles déjà existantes.